



Note du 30/08/2021

Objet : Règles sanitaires applicables pour les activités de l'Etendard.

Voici ci-dessous, les nouvelles règles sanitaires à appliquer conformément aux dernières dispositions prises par le Gouvernement, ainsi que des explications sur le pass sanitaire.

Ces règles seront soumises à contrôle de la part des autorités ; l'Etendard se doit de respecter le protocole demandé et d'en faire une stricte application.

1- EN RESUME

- OBLIGATOIRE : pass sanitaire valide (voir les dates), les mesures d'aération, de circulation, de distanciation physique, l'accès aux vestiaires (sauf douches !)
- FAVORISE (on applique autant que faire se peut) : le port du masque
- INTERDIT : les douches, l'accès au gymnase sans pass sanitaire valide (voir les dates)

2- PRESENTATION DU PASS SANITAIRE

Le Pass sanitaire sera contrôlé à l'entrée du gymnase à partir du :

- 30 août 2021 : les personnes majeures (dès la date du 18^{ème} anniversaire) ainsi que les bénévoles mineurs encadrants. (Sont donc concernés TOUS les adultes : salariés, bénévoles encadrants ou non, GDD, Pilates, parents qui veulent voir leurs enfants dans le gymnase, gymnastes, etc.)
- 30 septembre 2021 : les mineurs (dès la date du 12^{ème} anniversaire et jusqu'à 17ans)

Le Pass sanitaire correspond à l'un des cas suivants, soit à :

- la vaccination complète,
- la présentation d'un test négatif de moins de 72h,
- la présentation d'un certificat de guérison du covid.



Etendard de la Talaudière

Association déclarée à la préfecture le 23 avril 1913

Affiliée : FSCF, FFG, FFVB

Gymnastique artistique

Volley-ball

Éveil de l'enfant

Forme et bien-être

Toutefois pour les mineurs uniquement : un délai de 15 jours supplémentaires est toléré si la 1ère dose est effectuée et la 2ème programmée.

3- RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES

Informations personnelles : lors du contrôle de votre pass sanitaire à l'entrée du gymnase, seules les mentions valide ou non-valide associées à votre nom et prénom seront gardées par l'association, en cas de vaccination complète. En cas de test de moins de 72h, sera gardé en plus la date et l'heure du test. En cas de guérison du covid, une copie du certificat pourra être gardée

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre coopération, et sommes certains que l'esprit de convivialité et d'accueil de l'Etendard saura perdurer.


Nous espérons que cette saison sera plus clémente et qu'ainsi nous retrouvons notre vie d'avant.

Le Conseil d'administration.

Etendard de la Talaudière

Salle Jeanne d'Arc - 15 rue Jean Brossy - 42350 La Talaudière

www.etendard-la-talaudiere.fr

 04 77 53 05 09

 contact@etendard-la-talaudiere.fr